



AOC Costières de Nîmes Lettre info n°24

Février 2017

Sommaire

Bernard Angelras désormais à la tête de l'IFV !	2
Récolte 2016 : bilan des revendications.....	2
Le Blog du Président : un outil à votre intention !.....	3
Du changement en vue pour la bouteille Nîmoise !.....	3
Reconnaissance des terroirs : Où en est-on ?.....	4
Rhône ambition : les Costières de Nîmes ressortent parmi les meilleurs vins de la Vallée du Rhône !	4
Des vignes aux Jardins de la fontaine !.....	4
Parc de balisage, entretien 2017.....	5
Découvertes en Vallée du Rhône : livraison des vins au syndicat.....	5
Guide Hachette 2018 : livraisons des échantillons au syndicat	6
Inscription aux concours Decanter, IWSC, IWC.....	7
Attention arnaque : groupe de touristes anglais	7
Stabilité pour les droits d'accises en 2017.....	8
Nomenclature douanière : attention changement des tranches de volumes pour l'export en 2017 ! ...	8
Le nouveau guide de bonnes pratiques d'hygiène de la filière vins est désormais validé !	9
Suramortissement pour investissement productif en agriculture : plus de flexibilité pour en bénéficier.....	9
Aide à l'embauche pour les PME : ça joue les prolongations !.....	9
Occitanie : chiffres clés de l'agriculture régionale	9
Ils nous sollicitent !	11
Banque : l'Etat lance son propre comparateur de tarifs.....	12
Changer de banque devrait plus simple pour les particuliers !.....	12
Bulletin de salaire nouvelle génération	12
Salariés : ouvrez votre compte personnel d'activité dès maintenant !	14
Agenda des Vignerons	15
A votre service	17



Bernard Angelras désormais à la tête de l'IFV !

En ce début d'année 2017, notre Président à été élu à la Présidence nationale de l'Institut Français de la vigne et du vin, bras armé de la filière vitivinicole en matière de recherche & développement. Les conditions de cette élection mettent en évidence une conjonction de facteurs assez rare pour être soulignés :

- élection à l'unanimité (moins son abstention) ;
- par un Conseil d'Administration uni, rajeuni, représentatif de toutes les forces régionales, institutionnelles et professionnelles ;
- autour d'un Bureau dont les membres se sont individuellement engagés à préserver une implication maximale pendant leur mandat ;
- en présence de Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, venu spécialement ;



- avec l'appui de ressources humaines jeunes et compétentes de l'administration centrale et des organismes de filière.

Cette élection va sans aucun doute renforcer la crédibilité de notre appellation et nos liens avec cet institut pour participer à des projets de recherches et d'expérimentations en particulier sur des thématiques d'actualités comme le réchauffement climatique, la limitation du recours aux produits phytopharmaceutiques, les démarches agro-environnementales et paysagères.

Nous tenons à féliciter Bernard pour cette élection et lui souhaitons pleine réussite au long de ce nouveau mandat.

Récolte 2016 : bilan des revendications

Conformément aux prévisions, la récolte 2016 pour notre appellation est en baisse de 8% environ par rapport à la récolte précédente puisqu'elle atteint 221 214,92 hl.

La part des rouges augmente pour atteindre 63% des volumes revendiqués (138 656,18 hl) tandis que la part des rosés accuse une forte baisse avec 32% des volumes revendiqués cette année (70 783,91 hl) contre 38% en 2015. Enfin l'érosion des blancs est une tendance durable avec seulement 11 774,83 hl revendiqués cette année (5% seulement des volumes de l'AOC).

L'appellation est composée de 70 caves particulières. Ce chiffre est en augmentation cette année puisque nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux domaines : Château Font Barrière et Château Terres Denim. Le premier était déjà producteur en cave coopérative mais cela ne nous empêche

pas de souhaiter aux deux exploitants la bienvenue dans notre appellation.

L'appellation est également composée de 12 caves coopératives regroupant 253 coopérateurs (-9 par rapport à 2015) et de 3 négociants-vinificateurs regroupant 7 fournisseurs de raisins.

Les surfaces certifiées en agriculture biologique et biodynamie atteignent 530 ha soit un peu plus de 13% des surfaces revendiquées pour un volume revendiqué de 25 786 hl. Ces chiffres sont déclaratifs et sont donc minorés par rapport à la réalité. Les conversions vers ces modes de production marquent le pas (66 ha seulement en 2016) mais de plus en plus de caves coopératives qui ne produisaient pas de vins bio jusqu'à présent complètent leur gamme avec des vins certifiés AB.



Le Blog du Président : un outil à votre intention !

Nous avons créée à l'intention de tous les producteurs un site internet regroupant de nombreuses informations sur l'appellation, les évènements, les objets et documents promotionnels de l'appellation, la réglementation, les appels à projets et autres programmes de subventions, les lettres infos,...

Pour y accéder, il suffit de cliquer sur le lien ci-après : <http://leprez.costieres-nimes.org/>
Afin de recevoir dans votre messagerie électronique chaque article qui sera publié sur celui-ci, vous allez recevoir d'ici quelques jours un courriel avec un lien sur lequel il vous faudra cliquer. Cela activera la réception de tout nouvel article qui sera publié.

Du changement en vue pour la bouteille Nîmoise !

Suite à la décision de relifiter la bouteille nîmoise et de créer un second modèle exclusivement réservé aux opérateurs signant une Déclaration de revendication, un appel d'offres a été réalisé auprès de différents verriers. Plusieurs propositions ont pu être étudiées avant qu'un modèle soit validé. Les modifications apportées à la nouvelle bouteille restent mineures et seront présentées en Conseil d'Administration avant validation :

- suppression des deux lignes encadrant « Costières de Nîmes »
- légère modification de la typographie
- questionnement sur le changement de la couleur de la bouteille de rouge entre le vert et le feuille morte, cela soulevant des questions de design, de disponibilité géographique et de distinction avec le modèle « Premium » en cours de préparation.

Voici une idée du résultat :



Avant



Après



Cette nouvelle bouteille pourrait donc être disponible auprès d'OI vers la fin de l'année, après épuisement des stocks de l'ancien modèle. Pour l'heure, elle n'est encore qu'au

stade de prototype en PVC et n'a pas encore été validée, mais nous vous tiendrons informés des avancées.

Reconnaissance des terroirs : Où en est-on ?

La première version du dossier socio-économique avait été déposée le 10 juin dernier aux services de l'INAO. Une première étude a été réalisée par les services locaux de l'INAO qui a donné lieu à quelques modifications de notre dossier afin de satisfaire à la demande de l'INAO. Les éléments nécessitant d'être modifiés ont été

présentés lors de la réunion du 16 décembre dernier. Ainsi une nouvelle version de notre dossier a pu être déposée le 9 janvier dernier. Dans l'attente d'un passage au prochain Comité régional de l'INAO, nous préparons un dossier de synthèse et un communiqué de presse destinés à structurer notre communication autour de ce projet.

Rhône ambition : les Costières de Nîmes ressortent parmi les meilleurs vins de la Vallée du Rhône !

Inter-Rhône, dans le cadre du plan stratégique Rhône Ambition, a mis en place un observatoire de la qualité des vins des appellations régionales de la Vallée du Rhône commercialisées dans trois pays : Grande-Bretagne, Belgique et Allemagne. L'objectif de cet observatoire est d'engager la filière vers des profils produits adaptés au segment visé pour chacun de ces marchés. Ainsi 160 vins de la Vallée du Rhône et de la concurrence (française et étrangère) ont été dégustés par des professionnels de la Vallée du Rhône et notés sur six descripteurs (intensité aromatique, qualité aromatique, qualité des tanins, structure, volume et boisé) ainsi qu'une note globale. Les résultats de cette étude ne

sont globalement pas reluisants pour la Vallée du Rhône puisque les vins de la concurrence sont mieux notés que les vins de la Vallée du Rhône en particulier pour la Grande-Bretagne. Toutefois il y a deux Costières de Nîmes dans le top 3 des vins les mieux notés de la Vallée du Rhône commercialisés dans ce pays. Idem pour la Belgique. Pour l'Allemagne un vin de notre appellation s'est distingué dans le top 3 à côté de vins des Côtes du Rhône Villages notamment.

Nous essaierons de vous donner plus de détails sur cette étude lors d'une prochaine réunion.

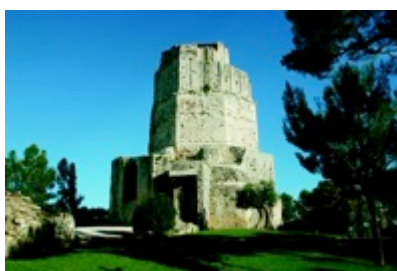
Des vignes aux Jardins de la fontaine !

En mars prochain, les vignerons de l'AOC Costières de Nîmes, et donc vous (!) planteront une vigne pédagogique en plein cœur des Jardins de la Fontaine. Le vin qui en sera issu sera mis à disposition d'une association caritative.

Rendez-vous dans quelques semaines pour la plantation et dans deux ans pour la première vendange !

Le premier vignoble situé dans Nîmes intra-muros, qui comptera à terme 150 pieds de vignes, remplira plusieurs missions :

- Une mission éducative : des panneaux pédagogiques



Crédit photo : Lylian Martorell - OT Nîmes

expliqueront aux nîmois et aux touristes le calendrier de la vigne, le travail du vigneron, les différents cépages ou encore l'importance du terroir dans l'élaboration d'un vin... et devront rendre Costières de Nîmes indiscociable de l'image de la ville.

- Une mission caritative : à partir de 2018, le temps que la vigne s'enracine, une cuvée spéciale sera élaborée puis mise à disposition d'une association caritative, différente à chaque millésime, qui pourra la commercialiser pour son bénéfice.



- Une mission symbolique : en plus de faire écho à l'introduction de la vigne dans notre région par les Romains, le vignoble des Jardins de la Fontaine unira encore plus la

ville de Nîmes à l'appellation qui l'englobe et porte son nom, et dont elle est devenue la capitale.

Parc de balisage, entretien 2017

L'année 2017 démarre et il est à nouveau temps de planifier l'entretien de nos mâts de balisage à travers l'appellation. La planification, les interventions et les réalisations n'ont pas été très fluides avec notre prestataire l'année passée : il s'en excuse auprès de nous et nous nous en excusons auprès de vous. Leurs interventions en 2017 devraient être plus efficaces.

Pour nous signaler une réparation vous pouvez **nous retourner la Fiche Balisage** dûment complétée. Il est important de bien noter le numéro du mat sur lequel cette intervention doit être réalisée car avec plus de 300 mats sur l'appellation, il nous est parfois difficile de retrouver les mats en question.

Une nouveauté en 2017 : nous mettons à votre disposition un kit « élastique » vous permettant de réparer les attaches de vos mats

entre deux tournées de réparation. Vous pouvez le commander en cochant la case adéquate dans la Fiche Balisage.

Les dates à retenir :

- *Au plus tard le 31 janvier* : renvoyer la fiche de demande d'intervention au syndicat pour signaler une réparation
- *semaine du 6 février* : tournée de repérage de la société d'entretien afin de compléter la liste des réparations
- production des nouvelles bâches, entretien et pose d'ici le *31 mars 2017*.

La Fiche Balisage vous a été transmise par Manon, n'hésitez pas à la contacter pour un nouvel envoi [Coordonnées en dernière page].

Découvertes en Vallée du Rhône : livraison des vins au syndicat

Le salon Découvertes En Vallée du Rhône revient en 2017. Les Costières de Nîmes seront présents le 11 avril au Palais des Papes à Avignon. Afin de faciliter les livraisons DVR, demandées par Inter-Rhône, sur le site de Sablet, nous vous proposons de mutualiser celles-ci via le syndicat.

Ainsi, vous pourrez livrer vos vins directement au Syndicat à Caissargues et nous organiserons la livraison DVR.

Pour cela, merci de respecter la marche à suivre suivante.

1/ Livraison de vos bouteilles le lundi 6 mars, entre 8h30 et 12h30 au Syndicat - 4, rue de l'hostellerie à Caissargues

2/ Nombres de bouteilles :

- Pour les vins des Tables Découvertes, Inter-Rhône demande de livrer 6 bouteilles par référence. Les vins des Tables Découvertes seront mis en avant sur les Tables

Découvertes, sur le buffet des visiteurs mais également lors de la soirée OFF Découvertes en Vallée du Rhône qui se tiendra le Lundi 10 Avril.

- Pour les vins des Stands, Inter-Rhône demande de livrer 2 à 3 bouteilles maximum par référence.

▪ 3/ Etiquetage :

▪ # Pour différencier les vins à destination des STANDS et ceux à destination des TABLES DECOUVERTES, merci de bien vouloir inscrire distinctement au marqueur sur le carton « STAND » OU « TABLES DECOUVERTES ».

- Inter-Rhône vous transmettra également à partir du 27/02 un modèle d'étiquette à renseigner et à coller sur le carton où le nom du domaine, numéro de stand, etc.. seront demandés.

Pour toute question relative à l'organisation du salon, n'hésitez pas à contacter Inter-Rhône directement : Jennifer Bachelard chez



Source : <http://www.decouvertes-vins-rhone.com/fr/accueil-2017>



Guide Hachette 2018 : livraisons des échantillons au syndicat

L'appel pour le Guide Hachette des vins 2018 est lancé ! Comme pour DVR, le syndicat centralisera les échantillons afin de les livrer directement à Orange.

DÉPÔT DES ÉCHANTILLONS :

Le **Lundi 6 février 2017, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, au Syndicat** des Costières de Nîmes à Caissargues.

MILLÉSIMES CONCERNÉS :

Rouge : 2016 ou 2015 (s'il n'a pas été présenté dans le précédent guide).

Blanc et rosé : 2016.

La règle est de présenter le dernier millésime mis en bouteille s'il n'a pas déjà été décrit dans le Guide et s'il est en vente à l'automne 2017.

RÈGLES POUR LE DÉPÔT :

- > Ne présenter qu'un millésime par cuvée
- > Pour les rosés, nombre d'échantillons pour les caves particulières : 2 ; pour les caves coopératives et négociants : 4
- > Déposer 2 échantillons par vin : une bouteille habillée prête à la commercialisation + une bouteille neutre et nue avec étiquette retenue par un ruban adhésif ou un élastique
- > Joindre pour chaque vin une fiche de présentation intégralement remplie,

accompagnée de son étiquette et sa contre-étiquette agrafées (disponible au format pdf ci-dessous)

> Bien noter sur l'emballage : « Guide Hachette des vins » + « Costières de Nîmes » + « couleur »

> Attention, les vins rosés seront présentés dans un Guide différent qui sortira en mai 2017. Donc, préparer 2 cartons : « Rosé » et « Blanc + Rouge »

Télécharger la fiche technique à compléter et joindre à vos échantillons : https://www.dropbox.com/s/t2607k317c83nm/x/Guide%20Hachette_fiche%20technique.pdf?dl=0

Télécharger les modalités d'inscription : https://www.dropbox.com/s/dgqpd18blag4f2s/Guide%20Hachette_Condition%20de%20d%C3%A9pot.pdf?dl=0

NB : les vins qui ne seront pas livrés au syndicat le 6/02/17 devront être livrés directement à Orange, comme prévu par le Guide Hachette.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Manon [Coordonnées en dernière page].



Inscription aux concours Decanter, IWSC, IWC

Le Royaume-Uni est le premier marché export en volume des vins de la Vallée du Rhône.

L'un des facteurs clés de succès est l'obtention de médailles aux concours reconnus tels Decanter, IWSC et IWC.

Inter-Rhône souhaite favoriser le nombre de vins présentés à ces concours afin de stimuler l'émergence des vins de la Vallée du Rhône en proposant le remboursement d'une partie des frais d'inscription en fonction des médailles obtenues.

→ Ouvert à toutes les AOC de la Vallée du Rhône hors Châteauneuf-du-Pape

Date limite d'inscriptions qui se font directement auprès des organisateurs :



- **Decanter** : date limite d'inscription en ligne : 03 mars 2017 – dernier jour de réception des vins par groupage : le 03 mars 2017 / dernier jour de réception des vins par envoi direct : le 10 mars 2017.

- **IWSC** : date limite de réception des vins : 22 mars 2017.

- **IWC** : date limite d'inscription en ligne : 16 mars 2017 - dernier jour de réception des vins par groupage : le 10 mars 2017 / réception des vins par envoi direct : du 13 au 31 mars 2017 uniquement.

Détails et inscription : <http://r.mail16.inter-rhone.com/1k7q83czfxbjo33d.html>

Contact et informations chez Inter-Rhône :
Caroline Vigneron, Tel : 04 90 27 24 00 –
Email : cvigneron@inter-rhone.com

Source : <http://www.decanter.com/publication/decanter/decanter-january-2017/>

Attention arnaque : groupe de touristes anglais

Le caveau d'Héraclès attire votre attention sur un groupe d'anglais (15 pers.), membre d'un « wine club » qui utiliserait des chèques volés.

Voilà comment ils procèdent : ils réservent une dégustation au caveau et une visite de cave. Ils fixent une date puis envoient un chèque de 4000 pounds comprenant la visite dégustation repas mais aussi leur logistique.

Enfin, ils envoient la facture de logistique à régler pour eux sauf que les banques françaises mettent trois semaines avant de vérifier un chèque étranger. Le caveau d'Héraclès n'a pas cédé, malgré leur insistance avant de régler cette facture et en effet, le chèque s'est révélé volé !

Le caveau d'Héraclès a reçu plusieurs courriels comportant le même texte (cf. ci-après) mais un expéditeur différent : soyez

vigilants !

« Dear Sir/Madam,

My name is David Frost and i am one of the 20th member in a private wine club and extra virgin oil explorers in London that we call the "TERROIR CLUB"

We are 15 persons coming to visit your place on the 6TH OF APRIL, 2017 and we are lodging in a place around your area.

We will be touring around many places during our visit and especially, we are going to see some wine makers and extra virgin oil producers so we are wondering if it's possible to see your wine yard, wine cellar or vineyard and maybe taste some of your wines or products.

However, if possible to visit your facility, kindly send the total cost of visiting and tasting your wine or products by the fifteen (15) people on the 6TH OF APRIL, 2017.

Finally, if our preferred date is not available for visits, urgently get back to us since our date of visitation is still flexible or you can offer an alternative date for our perusal »



Stabilité pour les droits d'accises en 2017

Les droits de circulation et de consommation restent inchangés pour 2017 à 3,77€/hl pour les vins tranquilles.

Nomenclature douanière : attention changement des tranches de volumes pour l'export en 2017 !

Depuis le 1^{er} janvier dernier les nomenclatures douanières pour les Costières de Nîmes commercialisés à l'export (déjà conditionnés) ne comportent plus seulement deux tranches de taille de contenants mais trois :

- inférieur à 2L
- de 2L à 10L
- supérieur à 10L

Les nomenclatures pour la tranche qui existait déjà (conditionnement inférieur à 2L) restent inchangées.

Vous trouverez ci-dessous le tableau avec le détail des nomenclatures pour les différents vins de notre appellation et pour chacune des tranches.

NOMENCLATURES DOUANIERES 2017

NOMENCLATURES 2017					
Conditionnement	Libellé Nomenclature	A reporter sur la DEB		A reporter sur la DAE	
		CODE NC8	(Code NGP)	CODE NC8	(GAMMA - Code Viticole)
Inférieur à 2L	Costières de Nîmes rouge	2204 21 46	9	2204 21 46	9720
Inférieur à 2L	Costières de Nîmes rosé	2204 21 46	9	2204 21 46	9721
Inférieur à 2L	Costières de Nîmes blanc	2204 21 38	7	2204 21 38	7722
2 à 10L	Costières de Nîmes rouge	2204 22 26	9	2204 22 26	9720
2 à 10L	Costières de Nîmes rosé	2204 22 26	9	2204 22 26	9721
2 à 10L	Costières de Nîmes blanc	2204 22 26	9	2204 22 26	9722
Supérieur à 10 L	Costières de Nîmes rouge	2204 29 26	9	2204 29 26	9720
Supérieur à 10 L	Costières de Nîmes rosé	2204 29 26	9	2204 29 26	9721
Supérieur à 10 L	Costières de Nîmes blanc	2204 29 26	9	2204 29 26	9722

Source : Inter-Rhône



Le nouveau guide de bonnes pratiques d'hygiène de la filière vins est désormais validé !

Ce guide à votre intention, a été conçu pour vous aider dans la mise en place des bonnes pratiques d'hygiène et de l'HACCP à toutes les étapes de la production de la parcelle jusqu'au conditionnement. Il s'agit d'un document de référence qui permet à chaque entreprise d'évaluer les risques qui lui sont propres et de définir les moyens de maîtrise à mettre en œuvre. Hormis pour les exigences

réglementaires, les mesures décrites ne sont pas des obligations. Ce guide est spécifique à notre filière et comporte l'évaluation de risques particuliers tels que les résidus de produits phytosanitaires, matériaux au contact, allergènes, sulfites, bris de verre,...

Vous pouvez télécharger le guide sur le lien suivant : <http://leprez.costieres-nimes.org/?p=2041>

Suramortissement pour investissement productif en agriculture : plus de flexibilité pour en bénéficier

Le dispositif fiscal de suramortissement (ou déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement), mis en place depuis le 15 avril 2015 et déjà prolongé jusqu'au 14 avril 2017 fait l'objet d'une nouvelle mesure. Jusqu'à présent il fallait que les biens soient totalement acquis, livrés et/ou achevés avant le 14 avril 2017. **Désormais, si vous commandez un bien avant le 14 avril 2017 et que vous versez un acompte de 10%, la livraison ou la mise en service du bien peut intervenir dans les 24 mois suivant la commande.** Les conditions restent inchangées : achat d'un matériel productif

neuf (ex : tracteur, machine à vendanger, pulvérisateur, cuves de vinification,...), entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu, selon un régime réel d'imposition normal ou simplifié. **Ceci permet de déduire de son résultat imposable une somme égale à 40% de la valeur du bien acquis en plus de l'amortissement habituel.** Pour plus d'information se référer à la Lettre info n°15 - Décembre 2015 (disponible sur simple demande auprès de Nathalie Sanchez). [Coordonnées en dernière page].

Aide à l'embauche pour les PME : ça joue les prolongations !

Nous relations dans la Lettre info n°17 de mars dernier l'existence d'une aide pour l'embauche d'un salarié en CDI (ou en CDD de plus de 6 mois) dans une PME dont la rémunération est inférieure ou égale à 1,3 SMIC. Pour en bénéficier la date de début d'exécution du contrat devait être comprise entre le 18 janvier 2016 et le 31 décembre

2016. **Celle-ci est prolongée de 6 mois jusqu'au 30 juin 2017.** Le montant de l'aide (4000 € maximum) et les modalités de l'obtention restent inchangées. Pour plus d'informations concernant le montage du dossier, vous pouvez contacter l'Agence de Services et de Paiement du Gard au 04 66 38 82 82.

Occitanie : chiffres clés de l'agriculture régionale

Le rapport d'activités 2016 de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) de la nouvelle région fait apparaître quelques chiffres intéressants. La région Occitanie est ainsi la **1^{ère} région viticole de France** avec 270 000

ha de vignes. La Région est également le **1^{er} territoire bio de France** avec 314 500 ha certifiés en agriculture biologique soit 25 % des surfaces bio du pays. Vous retrouverez ci-dessous un extrait du rapport d'activités présentant ces différents chiffres.



COSTIÈRES DE NÎMES

250 produits

SIQO

signe d'identification de
qualité et d'origine

(AOP, IGP, STG, label
rouge, agriculture
biologique)

3ème

6 230

établissements
Agro-
alimentaires

2ème

17 440

apprenants pour
l'enseignement
agricole

Sources : Carte : Recensement agricole 2010 - ©IGN ROUTES 500® - Géofila édition 2013 © IGN - Protocole IGNMAAF 2011- Carte réalisée par lissage
qualitatif à partir de l'orientation technico-économique de la commune en 2010 - SIQO : IFCQUALIM - Agroalimentaire : Insee Clap hors artisanat
commercial et commerce de gros de produits à base de tabac - Enseignement agricole : SRFD rentrée 2016

1er

Vignes

270 000 ha

2ème

102 600 UTA (Unité de Travail Annuel)

réparties dans

72 500 exploitations

7,3 Mha

Surface du territoire Occitanie

dont 3,5 Mha

Surface agricole utilisée
des départements (48 %)

2ème

3ème

Forêt

2,4 Mha

(33 %)

3ème

Aides 1^{er} pilier
de la PAC

752 M€

52 060

bénéficiaires

2ème
des Aides du
1^{er} pilier de la PAC

2ème

Aides surfaciques
2nd pilier de la PAC

229 M€

6ème

Productions
animales

1 858 M€

en valeur de la production

Productions
végétales

4 810 M€

en valeur de la production

3ème

1er Bio

6 500 exploitations

sur 314 500 ha

10 % de la SAU
des exploitations régionales (3,15Mha)

1/4 des surfaces bio françaises

Sources : Surfaces agricoles : Statistique agricole annuelle 2015 - Exploitations et emploi agricole : ESEA 2013 - Aides PAC : ASP aides PAC 2014 -
Productions agricoles : comptes de l'agriculture 2015 - Agriculture biologique en 2015 : Agence bio.



Ils nous sollicitent !

- Florent Brasquies, 29 ans, est à la recherche d'un poste de **commercial export** dans notre filière. Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur et d'un MBA "Wine and International markets" il est bilingue Anglais, Allemand et a une bonne connaissance du marché allemand puisqu'il s'est expatrié 3 ans dans ce pays. Il a notamment travaillé en tant que représentant commercial dans la vente directe de vin à des particuliers autour de Francfort. Pour plus d'information, son curriculum vitae et sa lettre de motivation sont disponibles sur simple demande auprès de Nathalie Sanchez [Coordonnées en dernière page].
- Le **Domaine de Donadille à Rodilhan** est à la recherche d'une personne pour un contrat à temps plein afin d'assurer pour moitié de son temps de travail de la vente au caveau et pour moitié du travail en cave. Pour plus d'informations sur les conditions du poste, vous pouvez contacter le Directeur d'exploitation Jean-Marc Olivier au 06 19 89 03 01
- **Citadelles du Vin et Challenges international du vin** sont à la recherche de candidats pour des vins de notre appellation. Le premier plus élitiste est destiné à des vins hauts de gamme alors que le second est plus ouvert puisqu'il est le plus grand concours international de vins organisé en France et certifié ISO 9001. Les vins médaillés peuvent aider les producteurs qui cherchent à exporter pour la première fois ou à faciliter les contacts avec les acheteurs de la grande distribution. Challenges international du vin après plusieurs années de délocalisation à Bourg revient en 2017 à Bordeaux. Par ailleurs, les vins médaillés d'Or à ce concours pourront être présentés sur le stand du Concours lors du prochain vinexpo à Bordeaux. Il est toujours temps de vous inscrire mais ne tardez pas !
- Renseignements et inscriptions sur :
 - <http://www.citadellesduvin.com/index.php>
 - <http://www.challengeduvin.com/index.php>



Un peu de réglementation générale...

Dans cette rubrique, vous trouverez quelques articles sur la réglementation générale qu'il nous a paru important de vous rappeler.

Banque : l'Etat lance son propre comparateur de tarifs

Changer de banque devient plus simple pour les particuliers !

Le Gouvernement a créé un comparateur en ligne permettant aux consommateurs de comparer gratuitement les principaux frais facturés par les différents établissements bancaires à leur clientèle particulière. Ainsi, il suffit de vous rendre sur le site suivant : <http://www.tarifs-bancaires.gouv.fr/>, de choisir votre département et au maximum 6 services bancaires parmi la liste des services proposés (les plus utilisés). Les banques en ligne peuvent également être comparées avec les établissements classiques (agences). En plus de comparer les établissements entre eux, le site donne l'évolution des tarifs d'une année sur l'autre.

A compter du 6 février prochain, changer de banque devient plus facile ! En effet, un nouveau dispositif décharge le client d'effectuer lui-même toutes les formalités concernant les prélèvements réguliers sur son compte bancaire par divers établissements (administration fiscale, assurance,

abonnement téléphonique, électricité,...). Désormais les processus sont automatisés de banque à banque puis envers les établissements émetteurs de prélèvements. La nouvelle banque recevra mandat de son nouveau client et dispose d'un délai de 12 jours ouvrés pour accomplir les démarches nécessaires au changement de domiciliation de ses prélèvements et virements récurrents. Même si cela ne devrait théoriquement pas se produire, la banque d'origine aura quand même pour mission d'alerter son ancien client de toute opération de prélèvement ou de virement qui se présenterait sur le compte clos pendant 13 mois suivant le clôturé du compte. Enfin, l'opérateur émetteur de virements récurrents ou prélèvements est tenu d'informer le client, le bénéficiaire ou le salarié de la prise en compte de cette modification (nouvelle domiciliation bancaire) dans un délai de 10 jours.

Bulletin de salaire nouvelle génération

A partir du 1^{er} janvier 2018, tous les bulletins de salaire remis aux salariés devront respecter un nouveau modèle. Celui-ci est voulu pour être plus simple puisqu'il comportera moins de lignes, avec des libellés plus clairs et une structuration par poste de charges. Les mentions relatives au financement du système français de protection sociale seront classées

par organisme collecteur (MSA, complémentaire santé,...) Les cotisations salariales et patronales seront regroupées par risque couvert avec des libellés spécifiques : maladie, accident du travail, retraite par exemple. Les futurs bulletins de salaire devraient être plus compréhensibles pour le commun des mortels....



SOCIETE CLARIFICATION BDP

BULLETIN DE PAIE

Paie du 01/01/2015 au 31/01/2015

CONVENTION COLLECTIVE DE YYY		N°1000				
Matricule GL0123456789	Emploi Simplificateur	Date d'embauche 07/05/2003	Niveau 18 C			
Numéro de Sécurité Sociale 16012345678910	Horaires mensuel rémunéré 180	Horaires hebdomadaire effectif 35 heures	Siret 5XX1XX2XX xxxxx			
Périodes de congés annuels avec maintien de rémunération		Code APE 9416Z				
01/01 02/01 17/01						
Congés payés		RTT				
Solde période en cours		25 jours Pris dans l'année				
Dont fractionnement		0 jours Pris dans le mois				
Solde potentiel		15 jours				
message:		M. LEBON Juste 5 avenue de la République 94000 CRETEIL				
Eléments de revenu brut						
Element	Quantité ou base	Valeur unitaire	Taux	Montant	Part salarié	Part employeur
SALAIRE BRUT				1 457,52		
HEURES SUPPLEMENTAIRES						
REMBOURSEMENT TRANSPORT						
TITRES RESTAURANT	20,00	3,25		53,40	65,00	97,00
Cotisations sociales					Part salarié	Part employeur
ASSURANCE SANTE						
Sécurité sociale						
Complémentaire santé						
Incapacité, invalidité, capital-décès						
ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES						
ASSURANCE RETRAITE						
sécurité sociale						
complémentaire						
supplémentaire						
ALLOCATIONS FAMILIALES						
ASSURANCE CHÔMAGE						
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR						
COTISATIONS DE CONVENTION COLLECTIVE OU STATUTAIRES						
CSG/CRDS non imposable à l'impôt sur le revenu						
CSG CRDS imposable à l'impôt sur le revenu						
ALÈGEMENT DE COTISATIONS						
TOTAL DES COTISATIONS					350,64	396,72
TOTAL					1 510,92	493,72
Date de paiement 30/01/2015	Mode de Paiement Paiement par virement en compte		Net payé en euros			
			1 095,28			
BASES DE CALCUL						
	Sécurité S. plafonnée	Sécurité S. déplafonnée	Retraite taux 1			
Bases	1 457,52	1 457,52	1 457,52			
Plafonds	3 170,00		3 170,00			
Cumul annuel	1 457,52	1 457,52	1 457,52			
Montants à déclarer Année 2015						
	Net imposable	Avantages en nature Logement	Avantages en nature Nourriture et divers	Indemnités et remboursements	Rémunération totale	Allègements de cotisations financiers par l'Etat
Euros	1 182,19			53,40	2 004,64	439,44
Cumul annuel	1 182,19			53,40	2 310,52	439,45
SOCIETE SIMPLIFICATION BDP, SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE xxxxxx EUROS. SIEGE SOCIAL A PARIS, 1 rue du Port - R.C.S. PARIS 8 5XX 1XX 2XX						

Document à conserver sans limitation de durée

pour la définition des termes employés, se reporter au site internet [servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr) rubrique cotisations sociales

Exemple d'un bulletin nouvelle génération (Source : <http://www.gouvernement.fr/bulletin-de-paie/>)



Salariés : ouvrez votre compte personnel d'activité dès maintenant !

Depuis le début de l'année, tous les actifs agés d'au moins 16 ans bénéficient d'un Compte Personnel d'Activité (CPA) quel que soit leur statut (salariés du secteur privé, demandeur d'emploi, fonctionnaires ou travailleurs indépendants). Le CPA regroupe les droits issus de trois comptes :



moncompte
activité.gouv.fr

- Compte Personnel de Formation (CPF ex Droit Individuel à la Formation - DIF) : acquisition et mobilisation de droits à la formation tout au long de sa vie professionnelle
- Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité (C3P) : pour les actifs exposés à des facteurs de risque de pénibilité dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle et cumulant des points pouvant être convertibles en formation, temps partiel ou retraite anticipée.

- Compte Engagement Citoyen (CEC) : recense les activités de bénévolat ou de volontariat dont certaines peuvent ouvrir un droit à la formation.

- Pour ouvrir un compte il suffit d'aller sur le site suivant : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>, de cliquer

sur "Accéder à mon CPA", de cliquer sur "S'inscrire au CPA" puis de suivre les différentes étapes.

- Pour obtenir le détail de vos heures de formation disponibles, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <http://www.moncompteformation.gouv.fr/> en utilisant vos mêmes identifiants et mot de passe que ceux utilisées sur le site moncompte activité.

Source : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>



Agenda des Vignerons

Manifestation, concours,...	Date	Lieu
Vinisud	29 au 31 janvier 2017	Parc des Expositions, Pérois
Millésime Bio	30 janvier au 1 ^{er} février 2017	Parc des Expositions, Marseille-Chanot
65 ^{ème} Concours des vins à Orange	4 février 2017 à 9h30	Salle Alphonse Daudet, Orange
Livraison Guide Hachette	6 février 2017 de 9h00 à 18h00	Syndicat, Caissargues
Vinalies internationales	24 au 28 février 2017	
Finale du Concours Général Agricole	25 février 2017 à 10h30 <i>Sur inscription sur le site du concours espace juré : http://www.concours-agricole.com/accueil/</i>	Parc des Expositions (hall 2.1) - Porte de Versailles, Paris
Dégustation Guide Hachette des vins rosés	28 février 2017 à 10h00	Salle Dufays, Châteauneuf-du-Pape
Livraison DVR 9^{ème} journée scientifique vigno-vin : Santé du vignoble : stratégies de lutte et leviers de réduction des intrants phytosanitaires	6 mars 2017 entre 8h30 et 12h30	Syndicat, Caissargues
Concours interrégional des vins de la foire de Brignoles	Mardi 7 mars 2017 <i>Sur inscription en ligne sur http://www.supagro.fr/web/</i>	Campus de la Gaillarde, Amphithéâtre Philippe Lamour, Montpellier
32 ^{ème} Concours des vins d'Avignon	7 mars 2017	Parc des expositions, Brignoles
ProWein 2017	11 mars 2017	Parc des expositions de Châteaublanc, Avignon
39 ^{ème} Concours des vins de Nîmes	19 au 21 mars 2017	Messe, Düsseldorf
Ouverture billetterie Vignes Toquées 2017	22 mars 2017	Salle des Costières, Nîmes
Concours international de Lyon	23 mars 2017, 12h00	en ligne
Dégustation Guide Hachette	25 mars 2017	Cité internationale, Lyon
Découverte en Vallée du Rhône	30 mars 2017 à 10h00	Salle Dufays, Châteauneuf-du-Pape
Concours des Grands Vins du Languedoc-Roussillon	10 au 13 avril 2017	Palais des Papes, Avignon
41 ^{ème} concours	19 avril 2017	Parc des expositions, Béziers
	21 et 22 avril 2017	Palais des congrès,



challenge international du vin	<i>Renseignements et inscriptions sur</i> http://www.challengeduvin.com/index.php	Bordeaux
Concours des grands vins de France	Samedi 22 avril 2017	Parc des expositions, Mâcon
ProWine Asia	8 au 11 mai 2017	Convention and exhibition centre, HongKong
Vignes Toquées 2017	20 & 21 mai 2017	à venir...
London Wine Fair	22 au 24 mai 2017	Centre de congrès Olympia, Londres
Bodega, Feria de Pentecôte	1^{er} au 4 Juin 2017	Nîmes
Accueil Oenomatopée	4 & 5 juin 2017	Nîmes
17 ^{ème} concours international du vin - Citadelles du vin	10, 11 et 12 juin 2017 <i>Renseignements et inscriptions sur :</i> http://www.citadellesduvin.com/index.php	Chais de Portier, Bourg
Vinexpo 2017	18 au 21 juin 2017	Parc des Expositions, Bordeaux



A votre service

Contactez	Sur son numéro direct ou par courriel	Pour des questions concernant :
Nathalie SANCHEZ Accueil et comptabilité	contact@costieres-nimes.org 04 66 36 96 20	<ul style="list-style-type: none">• Administratif courant• Calendrier• Facturation• Prélèvements, encaissement...
Romain BESSON Technique & administratif	aoc@costieres-nimes.org 04 66 36 96 22	<ul style="list-style-type: none">• Déclarations et registres obligatoires : identification, DAP, DREV, déclarations douanières,...• Hiérarchisation• Autorisations de plantation• Cahier des charges et contrôles• Réglementation générale ou spécifique (ex : pratiques œnologiques ou phytosanitaires)• Outils d'information internes (Lettre info, blog du Président...)• Système d'information géographique-Webmapping
Manon MISSONGÉ Communication & évènementiel	communication@costieres-nimes.org 04 66 36 96 24	<ul style="list-style-type: none">• Organisation des opérations évènementielles : Vignes Toquées, Bodega, Nîmes Toquée...• Communication externe et RP• Partenariats locaux• Balisage
Nicolas PONZO Direction	direction@costieres-nimes.org 04 66 36 96 23	<ul style="list-style-type: none">• Plaintes, réclamations• Fonctionnement général• Communication interne• Promotion collective et Inter-Rhône• Coordination des opérations évènementielles• Gouvernance, Bureau, CA, AG• Budget

Pour rappel, l'accueil téléphonique et physique est ouvert les lundi, mardi jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30. En dehors de ces jours et horaires d'ouverture et sans rendez-vous préalable, votre accueil n'est pas garanti.

Responsable de la publication : Nicolas PONZO

Date d'édition : 31/01/2017